

COMITE REGIONAL NOUVELLE AQUITAINE DE TIR A L'ARC

**2, avenue de l'université
33400 TALENCE**

***Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels
Exercice clos le 31 décembre 2017***

SAS Cabinet AVIANO et ASSOCIES

**Société de Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale
d'AGEN**

**Société d'Expertise Comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre de la
Région de BORDEAUX**

**8, Rue Jean Baptiste Pérès
47000 AGEN**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Aux Membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association sportive COMITE REGIONAL NOUVELLE AQUITAINE DE TIR A L'ARC, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité directeur. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

by

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur la correcte évaluation des produits de l'association. En particulier nous nous sommes assuré que les produits comptabilisés des cotisations des membres de l'association correspondaient aux cotisations collectées par la Fédération Française de Tir à l'Arc (FFTA). Nos contrôles se révèlent être tout à fait satisfaisants.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

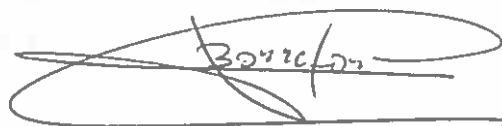
III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations et des documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels de l'association.

Fait à Agen, le 8 février 2018

Pour la SAS Cabinet AVIANO ET ASSOCIES



Sébastien BONNEFONT
Commissaire aux Comptes

COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2017

COMITÉ RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE DE TIR À L'ARC

Association sportive – loi 1901

Siège social : 02, avenue de l'université 33400 TALENCE

Siret : 397 579 855 00040

APE (NAF) : 9312Z – RNA : W471003163

ASSOCIATION

COMITÉ RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE DE TIR À L'ARC

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017

documents visés par le
commissaire aux comptes

BILAN SYNTHÉTIQUE
ET
COMPTE DE RESULTAT

documents visés par le
commissaire aux comptes

BILAN SYNTHÉTIQUE

COMITE REGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE
Edition du : 01/01/2017 au 31/12/2017
Soldes N-1 de l'exercice

Avec brouillard Hors simulation

ACTIF	Exercice N			N-1 Net	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions	Net				
Actif immobilisé :					Captax propres		
Immobilisations incorporelles					Capital		
- Fonds commercial					Ecart de réévaluation		
- Autres	4 956	4 956			Réserves :		
Immobilisations corporelles	22 052	10 880	11 172	11 893	- Réserve légale		
Immobilisations financières	15 000		15 000	15 000	- Réserves réglementées		
TOTAL I	42 008	15 836	26 172	26 893	- Autres	166 157	175 259
Actif circulant :					Report à nouveau		
Stocks et en-cours (autres que marchandises)					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(25 122)	(9 102)
Marchandises					Provisions réglementées		
Avances et acomptes versés sur commandes	2 370		2 370	1 530	TOTAL I	141 035	166 157
Créances :					Provisions pour risques et charges (II)		
Clients et comptes rattachés	13 392		13 392	7 395	Dettes		
Autres	307		307		Emprunts et dettes assimilées		
Valeurs mobilières de placement					Avances et acomptes reçus sur commandes		
Disponibilités (autres que caisse)	134 154		134 154	157 241	Fournisseurs et comptes rattachés	9 962	6 071
Caisse					Autres	26 114	20 830
TOTAL II	150 222		150 222	166 165	TOTAL III	36 076	26 901
Charges constatées d'avance (III)	750		750		Produits constatés d'avance (IV)	32	
TOTAL GENERAL (I+II+III)	192 973	15 836	177 143	193 058	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	177 143	193 058

COMPTE DE RESULTAT

COMITE REGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE
Edition du : 01/01/2017 au 31/12/2017
Soldes N-1 de l'exercice

Avec brouillard Hors simulation

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N		Exercice N-1		PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N		Exercice N-1	
	Net	Net	Net	Net		net	net	net	net
CHARGES D'EXPLOITATION :					PRODUITS D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	1 716		4 650		Ventes de marchandises	541		347	
Variation de stock (marchandises)					Production vendue (biens et services)	26 663		29 058	
Achats d'approvisionnement			199		Production stockée				
Variation de stock (approvisionnement)					Production immobilisée				
Autres charges externes	90 052		117 856		Subventions d'exploitation	54 250		67 325	
Impôts, taxes et versements assimilés					Autres produits	114 724		140 241	
Rémunération du personnel	74 251		67 326		Produits financiers	720		1 066	
Charges sociales	31 112		25 648						
Dotations aux amortissements	4 291		3 983						
Dotations aux provisions									
Autres charges	19 231		16 811						
Charges financières									
TOTAL (I)	220 663		236 473		TOTAL (I)	196 898		238 036	
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)	1 590		11 841		PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	222		1 175	
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)									
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	222 243		248 313		TOTAL DES PRODUITS (I+II)	197 120		239 211	
BENEFICE OU PERTE	(25 122)		(9 102)						
TOTAL GENERAL	197 120		239 211		TOTAL GENERAL	197 120		239 211	

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

documents visés par le
commissaire aux comptes

Annexe aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **177 143 €**

Le résultat net comptable est une perte de **25 122 €**

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le Comité directeur.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La Ligue d'Aquitaine de Tir à l'Arc, la Ligue Poitou Charentes de Tir à l'Arc et enfin la Ligue du Limousin de Tir à l'Arc ont décidé de fusionner dans le cadre de la fusion des ligues, du Poitou Charentes et de Limousin avec celle d'Aquitaine qui les absorbe.

Cette fusion a été votée, le 15 octobre 2016. Elle a eu un effet rétroactif au 01 janvier 2016.

L'entité regroupée s'appelle désormais le Comité Régional Nouvelle-Aquitaine de Tir à l'Arc. À compter du 12 février 2017, une nouvelle gouvernance a été mise en place par l'élection d'un nouveau comité directeur et la désignation d'un nouveau bureau.

Les comptes, qui sont présentés au titre de 2016, sont les comptes des trois anciennes ligues regroupées dans les comptes de la nouvelle entité.

Les comptes 2017 sont donc comparés aux comptes 2016.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

documents visés par le
commissaire aux comptes

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Actif immobilisé

- **Immobilisation incorporelles et corporelles :**

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes), ainsi que les coûts des emprunts directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

- **Amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé :**

En ce qui concerne les immobilisations décomposables, l'association n'a déterminé aucun composant sur les biens figurant à l'actif. Lorsque des composants sont identifiés à l'occasion de réparations ou d'opérations sur les immobilisations, ils sont amortis sur leur durée de vis économique.

Pour les immobilisations non décomposables susceptibles de subir une dépréciation, elles sont amorties selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée d'usage, au lieu de leur durée réelle d'utilisation, conformément à la mesure de simplification autorisée pour les PME (article 322-4-5, al.2 du PCG introduit par le règlement 2005-09 du CRC du 3 Novembre 2015).

Actif circulant

- **Créances :**

Elles sont évaluées à leur valeur nominale. Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

documents visés par le
commissaire aux comptes

Annexe aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 42 008 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	4 956			4 956
Immobilisations corporelles	18 483	3 569		22 052
Immobilisations financières	15 000			15 000
TOTAL	38 439	3 569	0	42 008

Amortissements et dépréciations d'actif = 15 836 €

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	4 956			4 956
Immobilisations corporelles	6 590	4 290		10 880
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	11 546	4 290	0	15 836

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Immobilisations incorporelles	4 956	4 956	0	1 an
Immobilisations corporelles	22 052	10 880	11 172	3 à 5 ans
Immobilisations financières	15 000		15 000	N A
TOTAL	42 008	15 836	26 172	

État des créances = 16 069 €

État des créances	Montant Brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	16 069	16 069	
TOTAL	16 069	16 069	

Produits à recevoir par postes du bilan = 0 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	0
Disponibilités	
TOTAL	0

Charges constatées d'avance = 750 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur

documents visés par le
commissaire aux comptes

Annexe aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres = 141 035 €

	A L'ouverture	Augmentation	Diminution	A la Clôture
Réserves	175 259		9 102	166 157
Résultats	-9 102	-25 122	-9 102	- 25 122
TOTAL	166 157	-25 122	0	141 035

Provisions = 0 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglem. Amort dérogatoires					
Provisions pour risques et charges					
TOTAL					0

État des dettes = 36 076 €

État des dettes	Mont Total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Établissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	9 962	9 962		
Dettes fiscales et sociales	26 114	26 114		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	36 076	36 076		

Charges à payer par postes du bilan = 14 379 €

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établi. De crédit	
Emp. & dettes financières diverses	
Fournisseurs	1 450
Dettes fiscales et sociales	12 929
Autres dettes	
TOTAL	14 379

Produits constatés d'avance = 32 €

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

documents visés par le
commissaire aux comptes

Annexe aux comptes annuels (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNÉS PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 0 €

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Produits à recevoir (468700)	0
TOTAL	0

Charges constatées d'avance = 750 €

Charges constatées d'avance	Montant
Charges payées d'avance (486000)	750
TOTAL	750

Charges à payer = 14 411 €

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Frs à payer fact non par (408000)	1 450
TOTAL	1 450

Dettes fiscales et sociales	Montant
Congés à payer (428200)	9 030
Org.soc s/congés à payer (438200)	3 899
TOTAL	12 929

Autres dettes	Montant
Charges à payer (468600)	0
TOTAL	0

Produits constatés d'avance = 32 €

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance (487000)	32
TOTAL	32

documents visés par le
commissaire aux comptes

Annexe aux comptes annuels (suite)

AUTRES INFORMATIONS

1) Les honoraires du commissaire aux comptes, pour l'année 2017, se sont élevés à 1 152 €

2) Détail des produits de l'exercice (KE)

(En million d'euros)	N	N-1
70 - Recettes, Inscriptions, participations, événements, sponsors	27	29
74- Subventions Ministère du Sport, Conseil Régional, Fédération	54	68
75-Redevances, collectes, dons manuels, cotisations des adhérents	115	140
76-Produits financiers	1	1
77-Produits exceptionnels	0	1
TOTAL	197	239

3) Détail des contributions volontaires

Ressources (engagement hors bilan – classe 87)		
Temps passé par les personnes bénévoles		55 293
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		8 167
Dons en nature		58 500
Emplois (engagement hors bilan – classe 86)		
Temps passé au fonctionnement de l'association	55 293	
Frais de fonctionnement gratuits consommés par l'association	8 167	
Emplois des dons en nature	58 500	
TOTAL	121 960	121 960

documents visés par le
commissaire aux comptes